









- Le mot du Président
- 4 Le SAGE Sioule
- Les activités de la CLE et de la cellule d'animation
- Le suivi des projets du territoire
- Les actions de communication
- Les chiffres de 2013
- Les perspectives pour 2014
- 23 Glossaire

L'année 2013 aura été particulière pour le fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau.

L'absence de l'animatrice entre Janvier et Septembre n'a pas permis un déroulement normal de réunions du bureau, des commissions et de l'instance de gouvernance. Et pourtant le début de l'année, dans le climat tendu de la fin de l'enquête publique, aurait gagné à voir se dérouler quelques rencontres supplémentaires d'explication et d'apaisement.

La seule question d'une cartographie provisoire, à l'interprétation instrumentalisée, aura perturbé la fin d'une procédure de plus de sept ans, où l'avancée vers la

connaissance, la concertation et la transparence auront toujours prévalu. Mais nul ne peut échapper aux circonstances...

Je ne peux que remercier ici Cécile FOURMARIER, qui par sa motivation et son dynamisme, a porté et nourri courageusement le SAGE depuis sa naissance. Non seulement elle a su bâtir dans son ensemble et sa cohérence le document, mais elle a su allumé, sur le territoire, tous les feux, parmi les participants aux commissions et parmi les élus,

pour réveiller la prise de conscience et révéler l'importance des enjeux liés à la protection et à la préservation de l'élément nécessaire à la vie, l'eau.

Seulement muni des quelques connaissances et placé dans le rôle du président candide, je la remercie de m'avoir donné tous les moyens de comprendre et de transmettre à l'assemblée cette conviction, pour conduire régulièrement au vote à l'unanimité ou à la plus grande majorité.

Recrutée au mois d'août par l'Etablissement Public Loire, nouvelle structure porteuse, Céline BOISSON, reprenant le dossier à un point limite d'atonie, a su remobiliser les membres de la CLE, assurer l'information suite à l'avis de la Commission d'enquête, rédiger dans la concertation les modifications des textes et organiser, avant la fin de l'année, toutes les conditions d'une nouvelle validation du SAGE par la CLE le 14 Novembre 2013.

Celui-ci vient de faire l'objet d'un avis favorable exprimé dans l'arrêté inter préfectoral d'approbation en date du 05

Février 2014. Ce SAGE, attendu, tourné vers la protection de la ressource, des milieux aquatiques et plus globalement dans son ensemble du bassin versant, tant toutes ses composantes, non seulement environnementales, mais aussi sociales et économiques y sont approchées, fixe enfin la meilleure ligne des objectifs à atteindre.

En effet le monde naturel, par pratique d'ingénierie spécialisée dominante, souvent considéré en priorité, voire en exclusivité, ne peut se couper de la considération du monde humain.

Les leçons de la fin d'année dernière, à tirer des expressions d'un monde que l'inquiétude habite quotidiennement,

indiquent clairement, après définition du cadre technique, la nécessité d'orienter vers le public les travaux de la CLE; en espérant que son état provisoire, dépendant du renouvellement des conseils municipaux et des futures désignations, ne dure pas trop longtemps. Il est impératif de travailler prioritairement dans l'information et la communication, pour partager avec tous les habitants, dans leurs collectivités, les valeurs mais aussi l'avenir du bassin de la Sioule.

Il y a une communion, entre les hommes et la nature, à ne pas manquer dans la procédure SAGE, laquelle ne doit surtout pas être vécue comme une contrainte technocratique et règlementaire, mais comme un enrichissement dans la connaissance et dans l'acquisition des stratégies, qui conduisent à la protection du milieu naturel, mais aussi du cadre de vie. Eviter sa dégradation, voire sa destruction, est un enjeu de politique partagée qui vise l'avenir et la qualité de la vie collective sur le territoire.

Dans ce sens les premières actions du Contrat territorial donneront à voir concrètement ce que le SAGE a écrit théoriquement et il n'y a pas mieux que la réalité des actes pour toucher, rassurer et convaincre la population.

Je profite de cet éditorial pour remercier tous les intervenants, de tous les horizons, qui ont œuvré depuis 2006 et permis, non seulement de protéger la vie de la Sioule, mais aussi parce qu'elle en constitue un axe vital et fédérateur, la vie de tout un territoire.

**Pascal ESTIER** 



#### La carte d'identité du SAGE Sioule

#### Le territoire

- 2 559 km² de superficie
- 2 régions : Auvergne et Limousin
- 3 départements : Puy-de-Dôme, Allier et Creuse
- 160 communes

#### L'hydrographie et l'hydrogéologie

- La Sioule : 165 km de sa source près du lac de Servières à sa confluence avec l'Allier
- 37 cours d'eau élémentaires soit 2 052 km
- 4 principaux affluents : la Miouze, le Sioulet, la Viouze et la Bouble
- Climat continental soumis à une influence océanique en amont
- Nappe de la Chaîne des Puys, ressource souterraine fragile et fortement exploitée

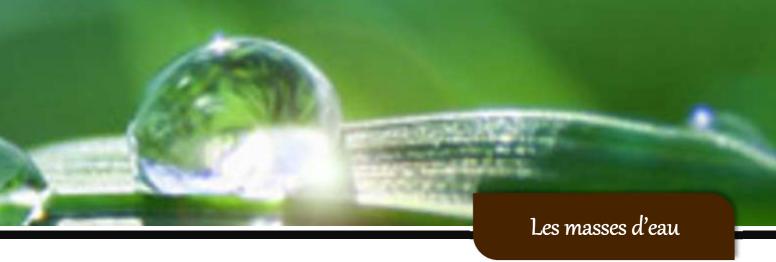
#### Les données socio-économiques

- 63 000 habitants soit 25 habitants au km²
- Territoire à dominante agricole (71%) et forestière ou semi-naturelle (28%)
- Activité agricole tournée vers l'élevage bovin en amont et les grandes cultures en aval
- 3 pôles industriels
- Activité hydroélectrique développée
- Activité artisanale bien représentée
- Activités touristiques liées à l'eau développées (pêche, canoë, ...)

#### Les richesses naturelles

- 24 ZNIEFF de type 1 et 5 ZNIEFF de type 2
- 2 ZICO
- 12 sites Natura 2000
- 310 km² de zones humides potentielles (12% du bassin)
- 1 réserve naturelle régionale
- 1 réserve biologique intégrale
- 6 espaces naturels sensibles
- 13 sites inscrits et 5 sites classés
- 26 espèces de plantes remarquables
- 7 espèces piscicoles et astacicoles remarquables dont l'anguille, le saumon et l'écrevisse à pattes blanches
- Nombreux insectes et mammifères (loutre, castor, chiroptères)
- Partie amont du territoire dans le PNR des Volcans d'Auvergne





#### 33 masses d'eau « cours d'eau »

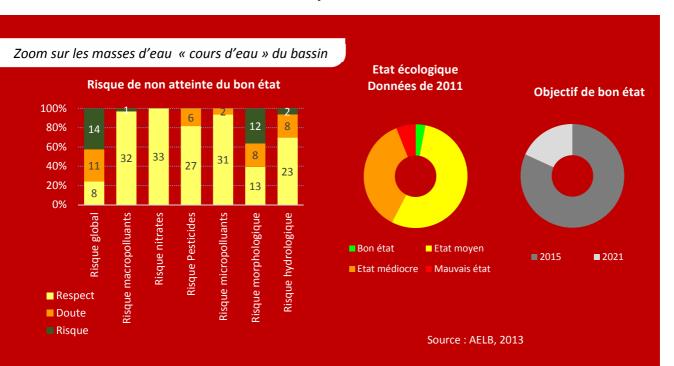
- 19 masses d'eau en bon ou très bon état : La Sioule du barrage de Queille jusqu'à Jenzat, Le Sioulet, La Miouze, La Bouble de sa source jusqu'à Monestier, Le Gelles, Le Veyssière, Le Tourdoux, Le Mazaière, Le Coli, La Viouze, Les Cottariaux, Le Cubas, Le Brayant, Le Chalamont, Le Bort, La Faye, La Veauvre, Le Douzenan, Le Sioulot
- 6 masses d'eau en état moyen avec un objectif de bon état en 2015 : La Sioule de sa source jusqu'à Olby, La Sioule d'olby jusqu'au barrage des Fades, La Saunade, Le Mazaye, La Cepe, Le Gaduet
- 2 masses d'eau en état médiocre avec un objectif de bon état en 2015 : Le Musant, Le Tyx
- 6 masses d'eau en objectif de bon état en 2021 : La Sioule de Jenzat à sa confluence avec l'Allier, La Bouble de Monestier à la confluence avec la Sioule, Le Ceyssat, La Cigogne, La Veauce, Le Boublon

#### 4 masses d'eau « plans d'eau »

- 1 masse d'eau en bon état : Lac de Servière
- 1 masse d'eau en état médiocre avec un objectif de bon état en 2015 : Etang de Tyx
- 1 masse d'eau en mauvais état avec un objectif de bon état en 2015 : Etang de Chancelade
- 1 masse d'eau en mauvais état avec un objectif de bon état en 2021 : Complexe des Fades-Besserves

#### 5 masses d'eau « souterraines »

- 4 masses d'eau en bon état : Massif central (bassin versant de la Sioule), Sables, argiles et calcaire du Tertiaire de la plaine de la Limagne, Chaine des Puys, Massif du Mont Dore (bassin versant de la Loire)
- 1 masse d'eau en mauvais état avec un objectif de bon état en 2015 : Alluvions Allier aval





#### Pourquoi un SAGE sur le bassin de la Sioule?

Le bassin versant de la Sioule possède des ressources en eaux et un patrimoine écologique de première importance pour le bassin de la Loire qui reste cependant très fragile et nécessite une grande attention. Le SDAGE Loire Bretagne de 1996 a de ce fait inscrit le bassin de la Sioule comme territoire prioritaire pour l'élaboration d'un SAGE.

Conscients de ces richesses, les acteurs du territoire ont souhaité préserver leur patrimoine naturel mais aussi lutter contre la dégradation de la qualité de l'eau en signant un Contrat de Rivière pour 5 ans en 1989.

Un certain désaccord subsiste entre les différents acteurs concernant la gestion grands aménagements hydroélectriques. La majorité des conflits d'usage tourne autour de la gestion des retenues de Fades-Besserve et de Queuille :

- la rupture de la continuité écologique
- le partage de la ressource en eau
- le fonctionnement en éclusée des ouvrages
- la gestion des sédiments contaminés
- l'eutrophisation des eaux des retenues
- le rôle des barrages dans la gestion des crues

Aussi, il est apparu que les zones humides des têtes de bassin versant n'étaient pas suffisamment prises en compte et qu'il fallait se préoccuper de la préservation de la ressource en eau de la Chaîne des Puys. Cette ressource fragile et de plus en plus sollicitée est une richesse reconnue dans le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015 de par sa classification en « nappe à réserver dans le futur pour l'alimentation en eau potable » (NAEP).

**EMERGENCE** 2000 : Etude préalable au SAGE Sioule et Allier aval Janvier 2003 : Arrêté de périmètre Décembre 2005 : Arrêté de composition de la CLE Avril 2006: Réunion d'installation de la CLE Décembre 2006 : Installation de la cellule d'animation Février 2009: Etat initial Octobre 2009 : Diagnostic environnemental et économique Mai 2010 : Scénario tendanciel Février 2011 : Scénarios contrastés ELABORATION PHASE 2 Juillet 2011 : Stratégie Mars 2012: Projet de SAGE Mai à septembre 2012 : Consultation des assemblées Octobre 2012 : Projet de SAGE modifié Décembre 2012 à janvier 2013 : Enquête publique Novembre 2013 : Projet de SAGE modifié Février 2014 : Arrêté d'approbation du SAGE **SE EN OEUVRI** 

Mise en œuvre dès 2014

1995: Premières discussions

Très vite, le SAGE est apparu comme l'outil le plus pertinent à l'établissement d'un dialogue entre les différents acteurs permettant de dépasser certaines oppositions et de mettre en place une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau à l'échelle du bassin de la Sioule.



#### En 2013 ...

Le projet de SAGE validé par la CLE en octobre 2012 a été soumis à enquête publique du 3 décembre 2012 au 11 janvier 2013 inclus, soit 6 semaines.

La participation du public a été très contrastée (environ 300 personnes dans le Puy-de-Dôme et la Creuse contre une douzaine dans l'Allier). En dehors de la question de la cartographie des zones de forte probabilité de présence de zones humides et de l'impact du SAGE sur les activités d'élevage, peu d'avis ont été émis. L'essentiel des observations a été présenté par des acteurs du monde rural qui, le plus souvent, ont remis des pétitions « pré-rédigées » dans les mêmes termes (600 signatures environ).

Aucune commune ne remet en cause l'opportunité du projet, ni le bien fondé de ses enjeux. La commission d'enquête souligne que « le SAGE Sioule est un très bon outil stratégique de planification qui apporte une forte contribution à la recherche d'un équilibre durable entre la satisfaction des usages et la protection des ressources et des milieux aquatiques. Il apporte une forte plus-value pour l'atteinte des objectifs

environnementaux de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE). En conséquence, elle émet un avis favorable avec 11 recommandations et 1 réserve.

La Commission d'enquête estime prématuré et contraire à l'esprit de concertation de vouloir édicter des règles complémentaires pour la protection des zones humides en l'état des connaissances. Ainsi, elle demande qu'aucune règle supplémentaire comme celle de l'article 4 du règlement ne soit appliquée ou même édictée en l'absence d'une méthodologie claire pour la délimitation des zones humides, et d'un inventaire des zones humides réelles, accompagné d'une cartographie fiable, établie en concertation et fondée sur des inventaires de terrain.

La CLE a examiné l'ensemble des remarques formulées au cours de l'enquête publique lors de sa session du 24 septembre 2013 et a adopté un projet de SAGE légèrement modifié le 14 novembre 2013, à l'unanimité moins une abstention. Le SAGE Sioule a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 5 février 2014.

#### 3 documents pour une gestion durable des eaux de la Sioule





#### Le SAGE Sioule : 5 enjeux, 13 objectifs, 41 dispositions et 4 règles

| Agir sur la continuité<br>écologique, la<br>morphologie des cours<br>d'eau et les zones<br>humides pour atteindre<br>le bon état | Préserver, améliorer et<br>sécuriser la qualité des<br>eaux pour atteindre le<br>bon état           | Préserver et améliorer la<br>quantité des eaux pour<br>atteindre le bon état | Protéger les populations<br>contre les risques<br>d'inondations | Partager et mettre en<br>œuvre le SAGE   |
|--|---|--|---|--|
| Préserver et restaurer la<br>continuité écologique   | Améliorer la<br>connaissance pour<br>maîtriser les pollutions<br>dues aux substances<br>dangereuses | Organiser la gestion des<br>prélèvements                                     | Réduire la vulnérabilité<br>aux inondations                     | Anticiper la mise en<br>œuvre du SAGE et du<br>programme contractuel,<br>et assurer la coordination<br>des actions |
| Limiter les impacts des<br>plans d'eau   | Réduire les pollutions en<br>nitrates et pesticides   | Réaliser des économies<br>d'eau  |   | Organiser la<br>communication et la<br>pédagogie autour du<br>SAGE   |
| Préserver et restaurer la<br>morphologie des cours<br>d'eau pour optimiser leur<br>capacité d'accueil                            | Réduire les pollutions en<br>phosphore  |  |   |  |

Améliorer la connaissance et la préservation des zones humides

Améliorer la connaissance et la préservation du bocage En l'absence d'une politique locale de l'eau, les enjeux du territoire seraient pour certains non satisfaits ou partiellement satisfaits dans les années à venir. L'atteinte des objectifs environnementaux fixés dans le SDAGE suite à la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) est à la base de la démarche du SAGE Sioule.

Pour répondre aux problématiques du territoire et satisfaire les exigences de la DCE, la CLE s'est attachée à mettre en place une politique d'actions ambitieuse et a porté ses réflexions sur les masses d'eau définies comme stratégiques où l'atteinte des objectifs DCE nécessite un effort particulier des acteurs locaux (Bouble, Boublon, Sioule aval...).

La CLE a retenu comme axe fort la préservation et la restauration de la morphologie des cours d'eau en considérant que cet enjeu contribuerait également à l'atteinte des autres objectifs fixés (qualité, quantité des eaux, milieux aquatiques).

| ENJEUX                              | OBJECTIFS  | DISPOSITIONS   | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | alendr | 2021 | 2022 | 2023 | 20 <u>24</u> |
|-------------------------------------|--|--|------|------|------|------|--------|------|------|------|--------------|
|                                     |  | 1.1.1 Améliorer les connaissances sur les poissons migrateurs de l'axe<br>Sioule   |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
|                                     |  | 1.1.2 Priorités définies pour la gestion, l'aménagement ou la suppression d'ouvrages faisant obstacle à la migration et à la continuité sédimentaire                     |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
|                                     | 1.1 Préserver et   | 1.1.3 Diagnostic systématique des ouvrages et programmation de restauration de la continuité écologique  |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
|                                     | restaurer la continuité<br>écologique                                  | 1.1.4 Stratégie d'amélioration de la franchissabilité des microcentrales sur l'axe Sioule 1. Moyens de suivi et de gestion   |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
|                                     |  | 1.1.5 Stratégie d'amélioration de la franchissabilité des microcentrales sur l'axe Sioule 2. Programme de travaux  |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
|                                     |  | 1.1.6 Assurer la mise à jour du règlement d'eau de la retenue de Queuille afin d'optimiser la gestion des éclusées pour limiter leurs impacts sur les milieux aquatiques |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
|                                     | 4.2.Limitar Himmort doc  | 1.2.1 Renforcement des diagnostics, des contrôles et de la mise en conformité des plans d'eau sur les secteurs les plus sensibles  |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
| 1. Agir sur la<br>continuité        | 1.2 Limiter l'impact des plans d'eau                                   | 1.2.2 Sensibilisation sur les bonnes pratiques d'entretien et de gestion des plans d'eau   |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
| écologique, la<br>morphologie des   |  | 1.3.1 Programme opérationnel de restauration morphologique des cours d'eau   |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
| cours d'eau et les<br>zones humides | 1.3 Préserver et restaurer la  | 1.3.2 Etude de délimitation des têtes de bassin versant et définition d'objectifs de gestion spécifiques   |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
|                                     | morphologie des cours<br>d'eau pour optimiser                          | <ul><li>1.3.3 Surveillance de la prolifération des espèces envahissantes</li><li>1.3.4 Assurer une concertation avec les structures en charge des plans de</li></ul>     |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
|                                     | leurs capacités d'accueil  | gestion des massifs forestiers  1.3.5 Mieux gérer et organiser les activités récréatives aux abords des  |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
|                                     |  | cours d'eau  |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
|                                     | 1.4 Améliorer la connaissance et la                                    | 1.4.1 Connaissance et préservation des zones humides     1.4.2 Définition des zones humides prioritaires où seront potentiellement proposées des ZHIEP et des ZSGE       |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
|                                     | préservation des zones   | 1.4.3 Intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme   |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
|                                     | humides  | 1.4.4 Programmes opérationnels de restauration et de valorisation des zones humides, et sensibilisation  |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
|                                     | 1.5 Améliorer la<br>connaissance et la<br>préservation du bocage       | 1.5.1 Accompagnement des collectivités s'engageant dans un programme opérationnel de restauration, d'entretien et de préservation du bocage                              |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
|                                     |  | 2.1.1 Réhabiliter et confiner les sites contaminés (Pontgibaud)  |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
|                                     |  | 2.1.2 Mieux connaître l'impact de certains rejets ponctuels de substances<br>dangereuses (rejets de stations d'épuration, lixiviats de décharges)                        |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
|                                     | 2.1 Connaître pour maîtriser les pollutions                            | 2.1.3 Meux cerner l'impact et les solutions de gestion des sédiments des retenues de Fades-Besserves et de Queuille  |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
|                                     | dues aux substances<br>dangereuses                                     | 2.1.4 Mieux cerner l'impact et les solutions de gestion des sédiments des étangs de Chancelade et de Tyx   |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
|                                     |  | 2.1.5 Renforcer la connaissance de la contamination piscicole par les PCB  |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
| 2. Préserver,                       | pollutions en nitrates et  | 2.2.1 Réaliser des diagnostics globaux d'exploitations agricoles et initier/partager des retours d'expériences localement  |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
| améliorer et                        |  | 2.2.2 Mieux connaître les utilisations non agricoles de produits phytosanitaires   |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
| sécuriser la<br>qualité des eaux    |  | 2.2.3 Réduire les utilisations non agricoles de pesticides   |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
|                                     |  | 2.3.1 Accompagner la mise en œuvre des dispositions découlant des profils de baignade  |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
|                                     | 2.3 Réduire les pollutions en phosphore                                | 2.3.2 Réduire l'impact des rejets de l'assainissement collectif - réseaux     2.3.3 Réduire l'impact des rejets de l'assainissement collectif - stations                 |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
|                                     |  | d'épuration  |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
|                                     |  | 2.3.4 Accompagner la réduction de l'impact des rejets de l'assainissement non collectif  |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
|                                     |  | 2.3.5 Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles liées à l'agriculture (phosphore, MES, bactériologie,)  |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
|                                     |  | 2.3.6 Dispositions spécifiques visant les exploitations d'élevage (gestion de la divagation du bétail, des effluents d'élevage et de laiterie/fromagerie)                |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
| 3. Préserver et                     | 3.1 Organiser la gestion   | 3.1.1 Mise en oeuvre d'une gestion volumétrique à l'échelle de la ressource de la Chaîne des Puys  |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
| améliorer la quatité des eaux       | des prélèvements   | 3.1.2 Engager une réflexion sur le suivi quantitatif sur la Bouble et évaluer la nécessité et l'opportunité de mettre en place un point nodal                            |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
|                                     | 3.2 Réaliser des<br>économies d'eau                                    | 3.2.1 Plan de communication sur les économies d'eau 3.2.2 Programmes d'économies d'eau visant les collectivités  |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
| 4. Protéger la population contre    | 4.1 Réduire la   | 4.1.1 Améliorer la prévision, la prévention et la protection contre les crues à l'échelle du bassin versant de la Sioule   |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
| les risques<br>d'inondation         | vulnérabilité aux inondations  | 4.1.2 Accompagner l'organisation de la gestion de crise et entretenir la culture du risque   |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
|                                     | 5.1 Anticiper la mise en œuvre du SAGE et du programme contractuel     | 5.1.1 Assurer une mise en œuvre pérenne du SAGE avec une représentation et un engagement local   |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
| 5. Partager et mettre en œuvre      | et assurer la<br>coordination des actions                              | 5.1.2 Rôle et missions de la structure porteuse du SAGE et articulation avec les structures opérationnelles du territoire  |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
| le SAGE                             | 5.2 Organiser la<br>communication et la<br>pédagogie autour du<br>SAGE | 5.2.1 Identifier les besoins de communication / sensibilisation pour accompagner les mesures proposées   |      |      |      |      |        |      |      |      |              |
|                                     | UAGE   |  |      |      |      |      |        |      |      |      |              |



#### L'organisation

#### Le portage du SAGE

Durant toute sa phase d'élaboration, le SAGE a été porté par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (SMADC).

Suite à la promulgation de la Loi Grenelle 2, le contexte règlementaire ne permet plus au SMAD des Combrailles de porter le SAGE dans sa phase de mise en œuvre. En effet, le territoire de compétence du SMAD des Combrailles ne couvre que partiellement le territoire du SAGE Sioule.

Dès 2012, la CLE a alors sollicité l'Etablissement public Loire (EP Loire) pour assurer le portage du SAGE dans cette nouvelle phase. Un accord de principe favorable à la demande de la CLE a été formulé en mars 2012. Durant les mois suivants, un important travail avec les financeurs potentiels de la démarche a été engagé pour définir les modalités de cofinancement (Agence de l'Eau, Conseil Régional Auvergne, Conseils Généraux du Puy-de-Dôme et de l'Allier).

Le changement de structure porteuse s'est déroulé progressivement durant l'année 2013.

Le siège de l'EP Loire étant à Orléans et dans l'intérêt du territoire, le SMAD des Combrailles continue à héberger dans ses locaux la cellule d'animation de la CLE comme il le faisait auparavant. Une convention lie ainsi le SMAD des Combrailles et l'EP Loire.

#### Zoom sur l'Etablissement public Loire

Créé en 1983, l'Etablissement public Loire est un syndicat mixte composé de 50 collectivités ou groupements : 7 régions, 16 départements, 18 villes et agglomérations, 9 SICALA.

L'EP Loire, reconnu en 2006 comme Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), contribue à la cohésion des actions menées sur l'ensemble du bassin de la Loire. Il assume la maîtrise d'ouvrage d'opérations menées à cette échelle, ou présentant un caractère interrégional ou interdépartemental. Son activité de coordination, d'animation, d'information et de conseil auprès des acteurs ligériens le place comme structure référente.

Ses grands domaines d'actions sont :

- La prévention des inondations
- La stimulation de la Recherche/Données/Information
- L'exploitation des ressources en eau stratégiques de Naussac et Villerest
- L'aménagement et la gestion des eaux

A ce jour, l'EP Loire assure le portage de 7 SAGE : Val Dhuy-Loiret, Loir, Cher amont, Cher aval, Allier aval, Yèvre-Auron et Sioule.

Par l'intermédiaire de ses délégués, l'EP Loire participe à l'élaboration et au suivi de 19 SAGE permettant ainsi d'avoir une vision globale de la cohérence et de l'efficacité des actions programmées à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents.



#### La cellule d'animation

La cellule d'animation du SAGE Sioule est composée de 3 postes :

- Une animatrice à temps complet, chargée d'assister la CLE dans la finalisation des documents du SAGE, puis d'animer sa phase de mise en œuvre (ingénieur territorial stagiaire, recruté par l'EP Loire et localisé dans les locaux du SMADC)
- Une secrétaire à hauteur de 25% d'un équivalent temps plein, chargée de la gestion du courrier et des bases de données administratives, et d'appuyer l'animatrice dans l'organisation et l'accueil des réunions (agent administratif en CDI, recruté et localisé dans les locaux du SMADC)
- Un directeur à hauteur de 4% d'un temps plein, chargé de vérifier et valider l'ensemble des pièces administratives et financières concernant le SAGE Sioule (recruté et localisé à l'EP Loire à Orléans)

#### La CLE, son Bureau et ses commissions

Le SAGE est piloté par la Commission Locale de l'Eau (CLE). C'est un lieu privilégié de concertation, de débats, de mobilisation et de prises de décisions.

Sa composition illustre la diversité des acteurs concernés par le SAGE Sioule. Elle regroupe 62 membres répartis en trois collèges: la moitié d'élus (31), ¼ de représentants des usagers (16), ¼ de représentants de l'Etat (15). Elle est présidée par M. Pascal ESTIER, Maire des Ancizes et délégué au SMADC.

#### Zoom sur les missions de l'animatrice

#### Faire vivre le SAGE

- Organiser et animer les réunions de la CLE, de son Bureau et de ses commissions
- Coordonner et/ou suivre les opérations réalisées sur le territoire du SAGE
- Accompagner les maîtres d'ouvrage dans la réalisation de leurs actions
- Réaliser des documents et des outils pédagogiques de sensibilisation et de communication
- Suivre administrativement et financièrement la procédure

Vérifier la compatibilité/conformité des projets avec le SAGE

- Préparer et rédiger les avis de la CLE
- Suivre les politiques territoriales qui doivent être compatibles avec le SAGE

#### **Evaluer le SAGE**

- Rédiger les rapports d'activité de la CLE
- Evaluer les actions réalisées via le tableau de bord du SAGE

#### **Autres**

- Participer au bon fonctionnement du Pôle Aménagement et Gestion des Eaux (PAGE) de l'EP Loire
- Représenter ponctuellement l'EP Loire sur le bassin de la Sioule

Pour élaborer le SAGE, la CLE s'appuie sur son Bureau qui se compose de 16 membres. Lors de l'élaboration du SAGE, des commissions techniques thématiques ont été constituées pour l'épauler dans sa démarche. En 2014, ces commissions seront restructurées pour assurer une mise en œuvre efficace du SAGE.

Les nouvelles règles de fonctionnement de la CLE ont été validées à l'unanimité le 14 novembre 2013.



#### Les réunions

Suite au départ de l'animatrice en janvier 2013, l'animation du SAGE a connu une phase de latence. Après plusieurs mois de sommeil, la finalisation du SAGE reprend avec l'arrivée le 19 août 2013 de la nouvelle animatrice, Céline BOISSON.

En 2013, la CLE s'est réunie à 2 reprises et a demandé une fois l'appui de son bureau et de son comité de rédaction.

#### La CLE du 24 septembre 2013

La CLE s'est réunie aux Ancizes sous la présidence de Pascal ESTIER. Elle a permis à l'animatrice du SAGE, récemment recrutée, de se présenter. L'ordre du jour était le suivant :

- Modification des règles de fonctionnement de la CLE
- Discussion sur le projet de SAGE bilan de l'enquête publique
- Avis sur le Contrat Territorial Sioule 2014-2018 (voir page 15)
- Questions diverses (calendrier 2013, programme et budget 2014, ...)

Suite au changement de structure porteuse, les règles de fonctionnement de la CLE sont devenues caduques. Il convient de les actualiser. En l'absence de quorum, le vote a été reporté à une prochaine réunion de la CLE. Les membres présents ont alors proposé de retravailler plus en profondeur sur ces règles afin d'anticiper les nouvelles missions afférentes à la phase de mise en œuvre. La CLE a confié à son Bureau le soin de lui faire des propositions.

Un bilan des résultats de l'enquête publique a été présenté lors de la réunion. Face à la polémique sur la cartographie des enveloppes des zones humides potentielles et à l'avis favorable mais réservée de la commission d'enquête, la CLE a souhaité retravailler son projet de SAGE. Elle a confié à son Bureau le soin de lui faire des propositions.

Zoom sur la CLE du 24 septembre 2013

Présents : 21 Représentés : 6

Votants: 27 / 62 (quorum non atteint)

- ➡ <u>Délibération n°2013-01</u>: Décision de modification du projet de SAGE suite à l'enquête publique
- ➡ <u>Délibération n°2013-02</u>: Avis sur le contrat territorial Sioule 2014-2018
- ➡ Délibération n°2013-03: Mise en ligne du site Internet du SAGE Sioule
- **Délibération n°2013-04** : Budget primitif 2014 concernant la mise en œuvre du SAGE Sioule

Après plusieurs années d'élaboration, le projet de Contrat Territorial Sioule est présenté à la CLE. Conclu pour une durée de 5 ans, il a vocation à mettre en œuvre les dispositions du SAGE. La CLE émet à l'unanimité un avis favorable au projet de Contrat Territorial Sioule 2014-2018 avec 2 recommandations :

- 1) l'animation et la concertation doivent être renforcées afin de répondre aux attentes de l'ensemble des acteurs (collectivités, profession agricole, ...) et de pérenniser l'animation sur les zones humides sur la durée du Contrat, et
- 2) la programmation associée visant la restauration de la continuité écologique doit impérativement être mise en œuvre afin de répondre aux objectifs du SAGE.



#### Le Bureau du 10 octobre 2013

Le Bureau et le comité de rédaction se sont réunis conjointement à Ebreuil pour aborder les points suivants :

- Reprise de la rédaction de l'article 1 du règlement
- Reprise de la rédaction de la disposition 1.4.1 du PAGD
- Définition d'une méthode de travail pour faciliter la mise en œuvre du SAGE
- Questions diverses

Il est proposé de supprimer les termes « régularisation » dans l'article 1 du règlement car ce cas est déjà encadré par la disposition 1C-3 du SDAGE, plus restrictive. La notion de coût raisonnable est proposée car elle est couramment utilisée en droit français, notamment dans le Code de l'Environnement (L.160- 1) et dans le Code Rural (D.343-7). La notion d'intérêt « économique et/ ou collectif » est maintenu car elle est reprise de la disposition 1C-1 du SDAGE.

Une prescription précisant la mise en place d'une animation sur les zones humides à destination des collectivités et des porteurs de projet dans le cadre du Contrat Territorial est ajoutée à la disposition D 1.4.1 du PADG. Cette animation facilitera la bonne mise en œuvre de l'article 4 du règlement qui est maintenu.

Une méthodologie de travail pour l'examen des dossiers soumis à l'avis de la CLE a été élaborée et les règles de fonctionnement de la CLE ont été révisées conformément à la demande de la CLE. Ces propositions seront étudiées lors de la prochaine CLE.

#### La CLE du 14 novembre 2013

La CLE s'est réunie à Manzat sous la présidence de Pascal ESTIER. L'ordre du jour était le suivant :

- Adoption du précédent compte-rendu et de l'ordre du jour
- Adoption finale du SAGE Sioule
- Déclaration de la CLE du SAGE Sioule
- Définition du processus d'examen et de formalisation des avis de la CLE (voir page 14)
- Modification des règles de fonctionnement de la CLE
- Questions diverses (commissions thématiques)

La CLE a adopté à l'unanimité moins une abstention son nouveau projet de SAGE en reprenant les propositions de son Bureau. Elle valide également la déclaration qui accompagnera le futur arrêté d'approbation du SAGE.

Sur la proposition du Bureau, la CLE valide son processus d'examen et de formalisation des avis de la CLE ainsi que ses nouvelles règles de fonctionnement.

Zoom sur la CLE du 14 novembre 2013

Présents : 26 Représentés : 20

Votants: 46 / 62 (quorum atteint)



- ⊃ <u>Délibération n°2013-05</u> : Adoption de l'ordre du jour de la réunion de la CLE du 14 novembre 2013
- **Délibération n°2013-06** : Adoption du compte rendu de la réunion de la CLE du 24 septembre 2013
- **Délibération n°2013-07** : Adoption du SAGE Sioule
- **Délibération n°2013-08** : Validation de la déclaration de la CLE du SAGE Sioule
- <u>Délibération n°2013-09</u> : Adoption des nouvelles règles de fonctionnement de la CLE

### Les activités de la CLE et de la cellule d'animation

#### Les avis

Durant toute la phase d'élaboration du SAGE, le CLE a été amenée à émettre des avis sur des projets concernant le bassin de la Sioule. Les avis formulés durant cette phase n'avaient pas de réelle valeur : l'administration n'était pas obligée de les prendre en compte. Ce ne sera plus le cas en phase de mise en œuvre.

#### Une méthodologie définie

Une fois approuvé, le SAGE est doté d'une portée juridique. Les décisions administratives doivent être compatibles avec le PAGD et conformes au règlement du SAGE. Le règlement du SAGE est également opposable aux tiers.

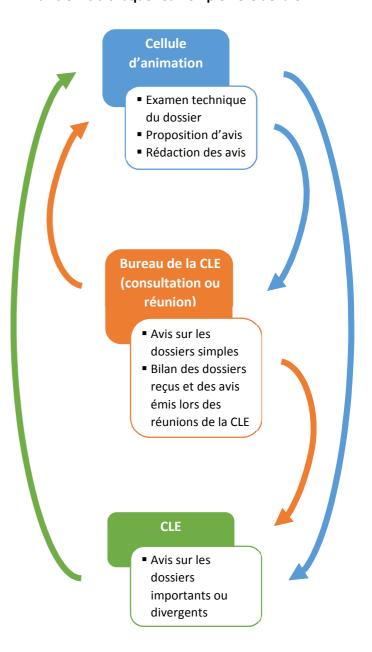
Afin de s'assurer du bon respect de la réglementation, la CLE est consultée (avis ou simple information) sur les dossiers ou opérations mentionnées dans le SAGE et listés en annexe IV de la circulaire du 21/04/2008 relative aux SAGE. A la demande du Comité de Bassin, elle est obligatoirement consultée sur les projets de programmes contractuels concernant tout ou partie du bassin de la Sioule.

Dans sa phase de mise en œuvre, la CLE du SAGE Sioule est amenée à être régulièrement consultée sur les projets concernant son territoire. L'avis de la CLE doit porter sur la compatibilité et/ou conformité du projet vis-à-vis du SAGE.

Le 14 novembre 2013, la CLE a adopté une méthodologie pour l'examen des dossiers et la formulation des avis à rendre, en veillant à respecter les délais de réponse et le principe de démocratie de la CLE sans pour autant multiplier les réunions :

- La CLE confie au Bureau l'appréciation de l'importance des dossiers qui lui sont transmis pour avis
- En fonction de l'importance du dossier, le Bureau est consulté par courriel ou réuni pour établir l'avis
- Les dossiers jugés les plus importants sont examinés en CLE

 Le Bureau rend compte des dossiers reçus et des avis émis à chaque réunion plénière de la CLE





#### Avis sur le Contrat Territorial Sioule 2014-2018

En 2009, le projet de Contrat territorial Sioule reçoit un avis favorable de l'Agence de l'eau. L'élaboration débute dès 2010. Après 4 ans de travail, le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du bassin de la Sioule (SMAT) présente son travail à la CLE le 24 septembre 2013. Le Contrat territorial Sioule, conclut pour une durée de 5 ans, a vocation à mettre en œuvre les dispositions du SAGE. Il comporte 3 volets :

- Volet A : Restauration des milieux aquatiques (1 481 082 €)
- Volet B : Réduction des pollutions ponctuelles et diffuses (2 938 276 €)
- Volet C : Animation, communication et suivi (500 850 €)

Le programme d'actions est compatible avec le SAGE mais il n'aborde que partiellement certains objectifs et dispositions fixés dans le schéma (absence de volet agricole, enquête des pratiques non agricoles sur l'utilisation des produits phytosanitaires et étude de

faisabilité d'arrêt simultané de turbinage des microcentrales non inscrites au programme d'actions).

La CLE a émis à l'unanimité un avis favorable au projet de Contrat territorial Sioule 2014-2018 avec 2 recommandations :



- L'animation et la concertation doivent être renforcées afin de répondre aux attentes de l'ensemble des acteurs (collectivités, profession agricole, ...) et de pérenniser l'animation sur les zones humides sur la durée du Contrat.
- La programmation associée visant la restauration de la continuité écologique doit impérativement être mise en œuvre afin de répondre aux objectifs du SAGE.

Zoom sur les dossiers transmis à la CLE pour information

|    | TYPE DE DOSSIER        | STRUCTURE                 | PROJET   | LOCALISATION         |
|----|------------------------|---------------------------|--|----------------------|
| 1  | Dossier de déclaration | Préfecture de l'Allier    | Création du lotissement « près de la gare II »         | Montmarault          |
| 2  | Dossier de déclaration | Préfecture de l'Allier    | Epandage des boues de la station d'épuration           | Bellenaves           |
| 3  | Dossier de déclaration | Préfecture de l'Allier    | Mise en conformité d'une station<br>d'épuration        | Bellenaves           |
| 4  | Dossier de déclaration | Préfecture de l'Allier    | Aménagement de la ZAC du Grand<br>Chemin               | Bellenaves           |
| 5  | Dossier de déclaration | Préfecture de l'Allier    | Busage et passage à gué sur le<br>ruisseau de la Besse | Nades                |
| 6  | Dossier d'autorisation | Préfecture du Puy-de-Dôme | Plan d'eau du Vernet                                   | La Celles d'Auvergne |
| 7  | Dossier de déclaration | Préfecture de l'Allier    | Création d'un lotissement de 20 lots                   | Deux-Chaises         |
| 8  | Dossier de déclaration | Préfecture de l'Allier    | Drainage de 31 ha                                      | Target               |
| 9  | Dossier de déclaration | Préfecture de l'Allier    | Remplacement d'un aqueduc sur un affluent de la Bouble | Echassières          |
| 10 | Dossier de déclaration | Préfecture de l'Allier    | Curage d'un cours d'eau à proximité<br>d'un plan d'eau | Bellenaves           |



#### Les études et les échanges

Le suivi des projets en cours sur le bassin est primordial afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans la prise en compte des enjeux de la gestion intégrée de l'eau le plus en amont possible de leurs décisions et de faciliter ainsi la mise en œuvre du SAGE.

De mi-août à fin décembre 2013, le Président de la CLE et/ou l'animatrice du SAGE ont participés à 7 réunions techniques et 5 réunions d'échange.

Ces réunions d'échange participent à la mise en réseau des SAGE, des contrats territoriaux et des experts en mutualisant les travaux et méthodologie relatifs aux études (zones humides, continuité écologique, têtes de bassins versants...) et aux actions de communication (site Internet, guide, ...).

| PROJET   | PORTEUR DE PROJET   | OBJET                    | DATE                 |  |
|--|---------------------|--------------------------|----------------------|--|
| Etude de diagnostic assainissement             | Commune des Ancizes | Réunion de présentation  | 10 septembre 2013    |  |
| Etude sur le radiopistage du Saumon            | LOGRAMI             | Réunion de restitution   | 17 septembre 2013    |  |
| PLAGEPOMI                                      | DREAL de bassin     | Réunion de présentation  | 16 octobre 2013      |  |
| Plan local de santé en Combrailles             | SMADC               | Réunions sur les profils | 22 octobre 2013      |  |
|  |                     | de baignade              | 5 novembre 2013      |  |
| Etude de valorisation du bocage en Combrailles | SMADC               | Réunions de travail      | 3 et 9 décembre 2013 |  |

| THEMATIQUE            | OBJET   | INITIATEUR       | DATE                                  |
|-----------------------|---|------------------|---------------------------------------|
| Continuité écologique | Réunion du groupe de travail départemental        | DDT 63           | 12 novembre 2013<br>11 décembre 2013  |
| Données sur l'eau     | Installation du groupe de travail départemental   | Cellule ASTER 63 | 25 novembre 2013                      |
| Transversale          | 3 <sup>ème</sup> Conférence des Présidents de CLE | EP Loire         | 27 novembre 2013                      |
| Transversale          | Rencontre annuelle des animateurs SAGE            | AELB et DREAL    | 5 décembre 2013                       |
| Transversale          | Rencontre des animateurs SAGE de l'EP Loire       | EP Loire         | 20 septembre 2013<br>18 décembre 2013 |

#### Zoom sur l'état d'avancement du SDAGE 2016-2021

En 2012 et 2013, les acteurs techniques locaux se sont concertés pour consolider cet état des lieux qui, après la consultation des instances de bassin et des assemblées (commissions locales de l'eau, chambres consulaires, collectivités...), a été adopté par le Comité de bassin le 12 décembre 2013.

Il présente l'analyse des caractéristiques du bassin Loire Bretagne et des incidences des activités sur l'état des eaux, l'analyse économique des utilisations de l'eau et le registre des zones protégées. Avec la synthèse des questions importantes, validée en juillet 2013, l'état des lieux constitue le socle pour la révision du SDAGE.

La prochaine étape consiste à élaborer le programme de mesure. Les CLE seront fortement sollicitées pour assurer une cohérence entre le futur SDAGE, les SAGE et les contrats territoriaux. Un premier projet de SDAGE sera soumis au Comité de bassin en octobre 2014, s'en suivra une consultation de 6 mois avant une adoption définitive fin 2015.





#### L'arasement du seuil de Menat

Le seuil du pont de Menat a été mis en place en 1954 par la société « Les Houillères du Centre Midi » afin d'alimenter en eau une centrale au charbon. Après son arrêt en 1989 et la signature du Contrat de Rivière Sioule, une passe à poissons et une glissière à canoës ont été aménagées sur le seuil à la demande du SMAD des Combrailles. En 1992, la centrale est démantelée mais le seuil reste en place. L'ouvrage devient la propriété du SIVOM de Menat puis de la Communauté de Communes du pays de Menat en 1993.



Depuis, des incidents et problèmes de sécurité ont été recensés allant jusqu'à l'accident mortel de 2 kayakistes en 2005 à la suite duquel la préfecture du Puy-de-Dôme a promulgué un arrêté d'interdiction de la navigation en canoë au niveau du seuil.



La communauté de communes a décidé de démanteler le seuil. Afin de limiter l'érosion régressive liée à l'arasement de l'ouvrage, les berges au droit du seuil actuel ont été

confortées, le pré-barrage arasé et les sections au droit des 2 ponts situés à l'amont du seuil renforcées. Les travaux d'arasement du seuil se sont déroulés en octobre 2013. Le chantier reprendra en 2014 pour les autres opérations.

L'animatrice du SAGE a suivi le déroulement des travaux, sans pour autant participer aux réunions de chantier.

Cout prévisionnel de l'opération : 155 000 € HT

#### La remise à ciel ouvert du ruisseau de Cubes

A Châteauneuf-les-Bains, le ruisseau de Cubes était recouvert sur 200 mètres. Passant sous une usine d'embouteillage d'eau minérale, puis sous la RD 231, il réapparaissait à juste avant de se jeter dans la Sioule. Sur ce parcours souterrain, deux obstacles étaient infranchissables par la faune piscicole.

A l'occasion de l'aménagement de la place du bourg, la commune a souhaité réaliser une mise en valeur paysagère du ruisseau en le rendant à nouveau visible. Cela a permis de retrouver un cours d'eau plus naturel en réduisant de 110 mètres la partie souterraine, et de supprimer un obstacle à la migration piscicole. Les eaux du Cubes ont inauguré leur nouveau lit le 31 octobre 2013.

Les travaux paysagers ne sont pas terminés (plantations) Il faudra donc attendre l'été 2014 pour apprécier pleinement leurs effets.

L'animatrice du SAGE a suivi le déroulement des travaux et participer à une réunion de chantier.

Coût prévisionnel de l'opération : 183 000 € HT

# Les actions de communication

En l'absence d'animation du SAGE durant 9 mois, aucune action de communication n'a été réalisée en 2013.

En revanche, afin de préparer la mise en œuvre du SAGE, un site Internet dédié au SAGE Sioule est en cours de conception. Actuellement, les informations concernant le SAGE Sioule sont diffusées sur la toile via le site Internet du SMAD des Combrailles. Leur accès reste peu instinctif et manque de visibilité.

L'EP Loire souhaite, qu'à terme, chaque SAGE dont il assure le portage puisse bénéficier d'un site Internet qui lui est propre. Un stagiaire a ainsi réalisé une déclinaison de la structuration du site de l'EP Loire pour chacun des SAGE dont celui du SAGE Sioule.

Les pages sont en cours de construction. La mise en ligne sera effective début 2014. A l'avenir, tous les éléments relatifs à la politique du SAGE (historique, acteurs, documents, ...), une description sommaire du bassin versant et des actions menées sur le territoire ainsi qu'une ressource documentaire seront consultables à l'adresse suivante : www.sage-sioule.fr.



L'EP Loire assure l'animation et le financement de l'élaboration du SAGE pour le compte de la Commission locale de l'eau. Des partenaires financiers soutiennent l'EP Loire dans cette tâche.

Pour l'année 2013, les dépenses engagées s'élèvent à 22 961,31 €.

A noter que le coût du véhicule utilisé par l'animatrice est supporté en totalité par le SMADC (assurance, entretien, péage, carburant).

Initialement, il n'était pas prévu de réaliser d'actions de communication. Cependant, la conception du site Internet du SAGE Sioule a nécessité la création de son nom de domaine puis son hébergement. Les dépenses ont été rattachées aux frais de fonctionnement. La mise en ligne du site Internet sera effective en 2014.

|                            |   | DEPENS                              | SES                      |                          | PLAN DE FINANCEMENT             |                                       |                              |  |  |
|----------------------------|---|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|---------------------------------|---------------------------------------|------------------------------|--|--|
|                            |   |                                     |                          |                          | ETABLISS                        | EMENT PUBLIC                          | MENT PUBLIC LOIRE            |  |  |
|                            |   | Dépenses<br>prévisionnelles<br>2013 | Dépenses<br>réelles 2013 | Agence de<br>l'eau       | Conseil<br>Régional<br>Auvergne | Conseil<br>Général<br>Puy-de-<br>Dôme | Conseil<br>Général<br>Allier |  |  |
| ANII                       | VIATION   | 26 340,00 €                         | 22 961,31 €              | 17 954,44 €<br>(78,19 %) |                                 |                                       | 942,29 €<br>(4,10 %)         |  |  |
| Cellule                    | Animatrice  | 15 500,00 €                         | 14 988,04 €              | 10 491,63 €              |                                 |                                       |                              |  |  |
| d'animation                | Agent administratif   | 2 440,00 €                          | 2 440,00 €               | 1 708 €                  | 52,94 %<br>du                   |                                       |                              |  |  |
| Frais de<br>fonctionnement | Location du bureau,<br>fournitures,<br>affranchissement,<br>télécommunication,<br>frais de mission, | 6 150,00 €                          | 5 533,27 €               | 5 754,81 €               |                                 | 28,24 % du<br>reliquat                | 18,82 %<br>du<br>reliquat    |  |  |

# Les perspectives pour 2014

#### Partager et mettre en œuvre le SAGE

L'année 2014 sera la première année de mise en œuvre du SAGE Sioule. Ce sera aussi une année marquée par le renouvellement de la CLE suite aux élections municipales de fin mars et par la signature du Contrat Territorial Sioule 2014-2018.

Dans un premier temps, les documents du SAGE approuvés seront reprographiés et adressés à chaque membre de la CLE, aux partenaires techniques et financiers et aux collectivités du territoire. Une publicité spécifiant son approbation sera diffusée dans la presse locale.

Dans un second temps, il conviendra de **définir** l'organisation et les nouvelles méthodes de travail de la CLE pour la phase de mise en œuvre. Les commissions thématiques qui avaient été mises en place pour l'élaboration du SAGE devront être

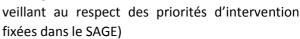
réorganisées. Certaines n'ont plus vocation à exister, d'autres doivent être restructurées. Cette réorganisation se mettra en place après le renouvellement de la CLE.

En 2014, l'accent sera mis sur la communication. Lors de l'enquête publique, la CLE a pris conscience de l'importance de la communication pour que la mise en œuvre du SAGE soit la plus efficace possible. Elle souhaite ainsi élaborer dans les plus brefs délais un plan de communication à destination de tous les publics (membres de la CLE, partenaires techniques et financiers, collectivités locales, usagers, grand public). Plusieurs pistes d'actions sont envisagées : un site Internet dédié au SAGE, une lettre du SAGE, des plaquettes d'information thématique, des brochures, et des articles de presse.

## Agir sur la continuité écologique, la morphologie des cours d'eau et les zones humides

Dès le renouvellement de la CLE, un groupe de travail « milieux aquatiques », composé de membres de la CLE, des cellules d'animation du SAGE et du Contrat Territorial Sioule, des collectivités locales, des services de l'Etat et des associations de pêche, sera constitué afin de poursuivre notamment les réflexions sur la restauration de la continuité écologique. En 2014, les travaux suivants seront conduits :

 Réalisation de diagnostics d'ouvrages et définition d'un programme de restauration qui sera mis en œuvre dans le cadre du Contrat Territorial Sioule (avis des propriétaires, diagnostic technico-économique précisant les solutions envisageables en



- Réalisation de diagnostics de plans d'eau en privilégiant les bassins à forte densité
- Rédaction des cahiers des charges des études sur les flux migratoires de l'anguille et du saumon et sur la possibilité d'arrêt simultané des turbines des microcentrales
- Mise en place d'une veille et centralisation des données sur la prolifération des espèces envahissantes





Aussi, la cellule d'animation du SAGE accompagnera les collectivités dans la réalisation des leurs documents d'urbanisme pour garantir la prise en compte des enjeux environnementaux (zones humides, zones inondables, ripisylves, corridors écologiques, haies bocagères, préservation de la ressource, risques de pollutions, risques naturels, ...).

Elle participera également aux concertations mises en place dans le cadre des plans de gestion des massifs forestiers et accompagnera les collectivités s'engageant dans un programme opérationnel de restauration et d'entretien du bocage. Actuellement, le SMAD des Combrailles réalise une étude sur la

valorisation du bocage à laquelle l'animatrice du SAGE Sioule est associée.

Lors de l'enquête publique, la cartographie de forte probabilité de présence de zones humides a soulevé d'importantes remarques par le monde agricole et les collectivités. Dès 2014, le SMAD des Combrailles procèdera au recrutement d'un animateur spécialisé sur les zones humides afin de réaliser un inventaire de terrain précis et d'accompagner les porteurs de projet sur cette thématique. La cellule d'animation apportera son soutien à la personne recrutée. Cette cartographie complémentaire servira de base à la définition des futures ZHIEP et des ZSGE.

#### Préserver, améliorer et sécuriser la qualité des eaux

Dès le renouvellement de la CLE, un groupe de travail sera mis en place pour aborder les questions de pollution par les substances dangereuses présentes dans les sédiments des barrages des Fades et de Queuille. Il veillera également à la réhabilitation et au confinement des sables contaminés issus de l'activité minière de Pontgibaud.

Aussi, la cellule d'animation du SAGE accompagnera les collectivités dans la réalisation de leur diagnostic assainissement et leur programme de travaux ainsi que dans la réalisation et la mise en œuvre de leur profil de baignade. A ce titre, une journée de sensibilisation à l'intérêt de cet outil sera organisée au printemps en partenariat avec l'ARS et le Contrat local de Santé des Combrailles.

De nombreuses actions de lutte contre les pollutions azotées et phosphorées ont été identifiées dans le SAGE sous maîtrise d'ouvrage du SMAT, structure porteuse du Contrat territorial Sioule. Malheureusement, le programme contractuel n'a pas inscrit d'actions de lutte contre les pollutions agricoles. Les diagnostics globaux d'exploitation ne seront à priori pas réalisés en 2014. En revanche, des opérations de sensibilisation des particuliers sont programmées pour cette année. Enfin, la CLE sollicitera le Préfet pour la prise d'arrêté encadrant l'usage des pesticides à proximité de l'eau.





#### Préserver et améliorer la quantité des eaux

La gestion volumétrique de la ressource en eau de la chaîne des Puys est à assurer de manière préventive au sein de la Commission Inter-SAGE Allier aval et Sioule. Au cours de l'année 2014, les cellules d'animation des deux SAGE réaliseront des investigations complémentaires aux études menées. L'élaboration du schéma de gestion de cette NAEP s'effectuera en

concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (collectivités, services de l'Etat, industriels, ...). Un groupe de travail sera ainsi constitué, la composition de la Commission Inter-SAGE étant plus restrictive.

Des réflexions sur le suivi quantitatif de la Bouble seront également engagées.

#### Protéger les populations contre les risques d'inondation

En 2014, la cellule d'animation veillera à la mise en œuvre des dispositions issues des conclusions de l'étude 3P « Prévision, Prévention et Protection » réalisée par l'EP Loire en 2010 et 2011.



| Z                               | oom sur le budget          | 2014  |                                     |                            |                                 |                                       |                              |  |  |  |
|---------------------------------|----------------------------|---|-------------------------------------|----------------------------|---------------------------------|---------------------------------------|------------------------------|--|--|--|
|                                 |                            |   | DEPENSES                            |                            | PLAN DE FINANCEMENT             |                                       |                              |  |  |  |
|                                 |                            |   |                                     | ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE |                                 |                                       |                              |  |  |  |
|                                 |                            |   | Dépenses<br>prévisionnelles<br>2014 | Agence de<br>l'eau         | Conseil<br>Régional<br>Auvergne | Conseil<br>Général<br>Puy-de-<br>Dôme | Conseil<br>Général<br>Allier |  |  |  |
|                                 | ANIMATION                  |   | 65 850 €                            | 51 758 €<br>(78,6 %)       | 7 460 €<br>(11,33 %)            | 3 980 €<br>(6,04 %)                   | 2 652 €<br>(4,03%)           |  |  |  |
|                                 |                            | Animatrice  | 41 400 €                            |                            |                                 | 28,24 %<br>du<br>reliquat             |                              |  |  |  |
|                                 | Cellule<br>d'animation     | Agent administratif   | 4 100 €                             |                            |                                 |                                       |                              |  |  |  |
|                                 |                            | Frais de structure  | 7 400 €                             |                            |                                 |                                       | 18,82 %                      |  |  |  |
|                                 | Frais de<br>fonctionnement | Location du bureau, fournitures, affranchissement, télécommunication, frais de mission, | 12 950 €                            | Forfait                    | 52,94 % du<br>reliquat          |                                       | du<br>reliquat               |  |  |  |
|                                 | СОММ                       | IUNICATION  | 5 000 €                             | 2 500 €<br>(50 %)          | 1 324 €<br>(26,47 %)            | 706 €<br>(14,12 %)                    | 470 €<br>(9,41 %)            |  |  |  |
|                                 | Site                       | Internet  | 800€                                |                            |                                 | 28,24 %                               | 18,82 %                      |  |  |  |
|                                 | Lettr                      | e du SAGE   | 1 000 €                             | 50 %                       | 52,94 % du<br>reliquat          | 28,24 / <sub>0</sub><br>du            | du                           |  |  |  |
|                                 | Plaquet                    | tes/Brochure  | 3 200 €                             |                            | reliquat                        | reliquat                              | reliquat                     |  |  |  |
|                                 | E                          | ETUDE   | 8 000 €                             | 5 600 €<br>(70 %)          | 1 270 €<br>(15,88 %)            | 678 €<br>(8,47 %)                     | 452 €<br>(5,65 %)            |  |  |  |
| Reprographie/diffusion/<br>SAGE |                            |   | 8 000 €                             | 70 %                       | 52,94 % du<br>reliquat          | 28,24 %<br>du<br>reliquat             | 18,82 %<br>du<br>reliquat    |  |  |  |



- Bon état : situation de référence naturelle combinant la bonne qualité des eaux (état qualitatif) et le bon fonctionnement écologique de l'écosystème (état écologique) pour les eaux superficielles et la bonne qualité et quantité des eaux (état qualitatif et quantitatif) pour les eaux souterraines
- CLE: commission locale de l'eau, parlement local de l'eau
- Compatibilité : la norme inférieure ne doit pas contrarier les options fondamentales de la norme supérieure
- Conformité : respect strict de la norme supérieure
- Continuité écologique : libre circulation des espèces et bon déroulement du transport sédimentaire
- Contrat de rivière : outil contractuel signé entre les maitres d'ouvrage et les financeurs pour réaliser des travaux, remplacé par le contrat territorial
- Contrat territorial : outil contractuel signé entre les maitres d'ouvrage et les financeurs pour réaliser des travaux
- **DDT** : Direction départementale des territoires (service de l'Etat)
- DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (service de l'Etat)
- Eclusée : lâché d'eau
- **EP Loire**: Etablissement public Loire, EPTB (structure porteuse du SAGE Sioule)
- **EPTB** : Etablissement public territorial de bassin
- **Eutrophisation**: augmentation et accumulation des matières organiques lié à un apport excessif en éléments nutritifs (phosphore, azote) et entrainant un disfonctionnement d'un écosystème
- LOGRAMI : association Loire Grand Migrateur
- Masse d'eau : référentiel cartographique élémentaire de la directive cadre sur l'eau, unité d'évaluation de la qualité des eaux
- MES : matière en suspension
- NAEP : nappe à réserver pour l'alimentation en eau potable
- PAGD : plan d'aménagement et de gestion durable des eaux et des milieux aquatiques
- PCB: polychlorobiphényle (hydrocarbures, micropolluant toxique)
- PNR : parc naturel régional
- SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux, outil de planification
- SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
- SICALA: syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents
- SMADC : syndicat mixte d'aménagement et de développement des Combrailles (ancienne structure porteuse du SAGE Sioule)
- **SMAT**: syndicat mixte d'aménagement touristique du bassin de Sioule (structure porteuse du contrat territorial Sioule)
- ZICO : zone d'intérêt communautaire pour la protection des oiseaux
- **ZHIEP**: zone humide d'intérêt environnemental particulier
- ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique
- Zone humide: terrains habituellement inondés ou gorgés d'eau de façon permanente ou temporaire et où peut se développer une végétation dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année
- ZSGE : zone stratégique pour la gestion de l'eau



#### www.sage-sioule.fr

#### Commission Locale de l'Eau du SAGE Sioule

SMAD des Combrailles Place Raymond Gauvin – BP 25 63390 SAINT GERVAIS D'AUVERGNE

#### Structure porteuse du SAGE du Sioule

Etablissement public Loire
2 Quai du Fort Alleaume – CS 55708
47057 ORLEANS CEDEX

#### Contacts

Pascal ESTIER, Président de la CLE Céline BOISSON, Animatrice du SAGE Tel : 04.73.85.82.08 – Fax : 04.73.85.79.44 celine.boisson@eptb-loire.fr









